

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 7

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 2

M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, **Adjoint**,

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme POUGNAND ne prend pas part au vote.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

24 – 13 avril 2023

24. Subventions aux associations – 2023

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations, approuvé par la délibération n°11 du Conseil municipal en sa séance du 20 novembre 2017,

Vu la commission des Finances du 6 avril 2023,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous :

Nom de l'association	Subvention 2023
AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT	
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)	2 000 €
ASSOCIATION FESTIVE ET RECREATIVE DES ELEVEURS DE TARN ET GARONNE	750 €
COMICE AGRICOLE	3 000 €
LE PARFAIT PECHEUR	500 €
LES AMIS DE KALI	2 000 €
SITES REMARQUABLES DU GOUT	1 500 €
SYNDICAT DE DEFENSE DU CHASSELAS	2 000 €
SOUS TOTAL	11 750 €
CULTURE	
A LONG WAY STUDIO	2 000 €
ART EN BULLES	800 €
DANSE LOISIR	3 000 €
LA COMPAGNIE CHANT' EN SCENE	1 000 €
LES MARINS DE MOISSAC	1 000 €
LOU GRIFFOUL	800 €
LOUS AÏNATS DE LA GALASPO D'OR	800 €
MOISSAC METIERS D'ART ET DE CREATION – L'ART S'INVITE A MOISSAC	6 000 €
MOISSAC THE DANSANT	180 €
ORGANUM	10 000 €
THEATRE AMATEUR MOISSAGAIS (TAM)	500 €
UNION PHILATELIQUE MOISSAGAISE	400 €
SOUS TOTAL	26 480 €
DIVERS	
ASSOCIATION DES RETRAITES DU CHICM	330 €
COMITE DES FETES	38 500 €
PLEIN VENT	700 €
SOUS TOTAL	39 530 €

PATRIOTISME	
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE (FNACA)	200 €
ORDRE NATIONAL DU MERITE (ONM)	200 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR (SMLH)	200 €
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE (SNEMM)	200 €
SOUS TOTAL	800 €
PERSONNEL MUNICIPAL	
AMICALE DU PERSONNEL (ADP2M)	15 000 €
SOUS TOTAL	15 000 €
QUARTIERS	
ASSOCIATION CULTURELLE DE ST BENOIT	400 €
AUTOUR DU FEU DE SAINT AVIT	400 €
BIEN VIVRE AU FRAYSSE BAS	400 €
BIEN VIVRE A LA MADELEINE	400 €
SOUS TOTAL	1 600 €
SOCIAL	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES AGRICOLES DE TARN ET GARONNE (ADRA 82)	200 €
ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET DE REINSERTION (AVIR 82)	500 €
ASSOCIATION DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS AMIS (ADAPEI 82)	1 000 €
CROIX ROUGE	1 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €
SOUS TOTAL	4 200 €
SPORT	
AMICALE LAÏQUE – FORCE ATHLETIQUE	1 000 €
AVENIR MOISSAGAIS	32 000 €
BOXING MOISSAGAIS	2 000 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	7 000 €

GYM' ATTITUDE	250 €
KARATE CLUB MOISSAGAIS	500 €
LOS CAMINAIRES MOISSAGUESES	500 €
MOISSAC ATHLETISME	6 000 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET BALL (MCBB)	8 000 €
MOISSAC FEMININ HANDBALL	200 €
MOISSAC GYM	4 000 €
MOISSAC JUDO	3 000 €
MOISSAC SKI NAUTIQUE	9 000 €
UNSS COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	200 €
UNSS LYCEE FRANCOIS MITTERRAND	200 €
SOUS TOTAL	73 850 €
TOTAL	173 210 €

APPROUVE une subvention d'investissement de **4 000 €** à l'association « Le Parfait Pêcheur ».

RAPPELLE qu'une convention d'objectifs et de moyens doit être établie pour toute association percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

RAPPELLE que toute subvention supérieure à 10 000 € est versée en deux échéances :

- Premier acompte de 50 % à la signature de la présente délibération.
- Le solde, après production des justificatifs des différentes actions effectivement réalisées.

Pour copie conforme
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES